Parti socialiste jurassien

Question écrite n° 3080

PARLEMENT JURASSIEN

Une affaire de santé publique ?

Télévision, journaux français et romands rapportent cette nouvelle : les autorités sanitaires françaises ont demandé aux pouvoirs publics de fermer les cabines de bronzage, pointant le risque « avéré » de cancer. « On recommande l'arrêt de l'activité liée au bronzage artificiel, et aussi l'arrêt de la vente d'appareils délivrant des UV à visée esthétique, notamment aux particuliers », confirme Olivier Merckel, un responsable de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), qui avait déjà alerté sur ce dossier en 2014. « On ne peut plus attendre », dit-il, « les données scientifiques s'accumulent, il n'y a plus de doute, on a des preuves solides, le risque de cancer est avéré, on a des données chiffrées sur les risques pour les jeunes, pour toute la population, maintenant on recommande une action des pouvoirs publics ». Le Brésil et l'Australie ont interdit les cabines de bronzage.

Dans plusieurs pays, cette interdiction est demandée par les dermatologues. Le Centre international de recherche sur le cancer a déclaré « cancérogènes certains » les rayonnements artificiels depuis 2009.

Selon l'Agence citée plus haut, les personnes ayant eu recours au moins une fois aux cabines de bronzage avant l'âge de 35 ans augmentent de 59% le risque de développer un mélanome cutané. Outre le risque de cancer, ajoutent les spécialistes, les rayonnements artificiels non seulement ne préparent pas la peau au bronzage, ne protègent pas des coups de soleil, ne permettent pas un apport significatif de vitamine D, mais provoquent un vieillissement de la peau quatre fois plus rapide avec les lampes de bronzage qu'avec le soleil.

Compte tenu de ces informations pour le moins alarmantes, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

1. **Le Gouvernement a-t-il déjà été alerté sur les dangers décrits ci-dessus et, le cas échéant, estime-t-il que leur prise en compte est une affaire de santé publique ?**

2. **Le Gouvernement possède-t-il des données statistiques sur le nombre de cabines de bronzage dans le Jura et sur l'usage quantitatif qui en est fait, notamment par les jeunes ? Sinon, pense-t-il réunir toutes les informations utiles à ce sujet et, le cas échéant, d'élaborer les mesures d'interdiction ou de prévention aptes à mettre en garde contre les dangers qu'ils représentent ?**

Delémont, le 24 octobre 2018

Pierre-André Comte, PS